

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1103****4 décembre 2001****SOMMAIRE**

Alfelux, S.à r.l., Roedt .....	52898	SORECO, Société de Recherche de Couleurs S.A., Luxembourg .....	52900
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg .....	52944	Société Anonyme Immobilière A.G., Luxembourg .....	52905
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg .....	52944	Société de Gestion de l'Euro Global Investment Fund S.A., Luxembourg .....	52906
Amicale Wangert, A.s.b.l., Beringen .....	52939	Société Européenne des Satellites S.A., Betzdorf .....	52905
Arti-Fidelity Soparfi S.A., Bascharage .....	52928	Société Financière Grandvaux S.A.H., Luxembourg .....	52905
Belval Immobilière, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	52931	Sofri Holding S.A., Luxembourg .....	52907
Blue Circle Investments S.A., Luxembourg .....	52898	Sogelux Fund, Sicav, Luxembourg .....	52907
C.E.I.P. S.A., Compagnia Europea d'Investimenti e Partecipazioni S.A., Luxembourg .....	52941	Sogelux Investissement Fund, Sicav, Luxembourg .....	52908
Entertainment Group S.A., Luxembourg .....	52920	Sogenal Europe, Sicav, Luxembourg .....	52908
Imison International S.A., Luxembourg .....	52934	Soley Properties & Consultancy, S.à r.l., Luxembourg .....	52904
N.V. Siemens Building Technologies S.A., Bruxelles .....	52904	Soltar Properties, S.à r.l., Luxembourg .....	52907
N.V. Siemens Building Technologies S.A., Bruxelles .....	52904	Sprinter 2000 S.A., Pétange .....	52909
PanEuroLife, Société Pan Européenne d'Assurance-Vie S.A., Luxembourg .....	52906	St. James's Place Capital, Sicav, Luxembourg .....	52909
S.E.A., Société d'Experts Associés S.A., Luxembourg .....	52899	Stevordia S.A., Luxembourg .....	52909
Saint Martin Inc. S.A., Luxembourg .....	52899	Succession Madame Walter-Glesener S.C.I., Luxembourg .....	52915
Saint Martin Inc. S.A., Luxembourg .....	52899	SV/BPAA International Quantitative Index Funds, Sicav, Luxembourg .....	52915
Sanifinance S.A., Luxembourg .....	52899	Syntonia S.A.H., Luxembourg .....	52917
Santander Central Hispano, Sicav, Luxembourg ..	52900	Syntonia S.A.H., Luxembourg .....	52917
Santander International Fund, Sicav, Luxembourg ..	52900	Systema S.A., Luxembourg .....	52925
Sauternes Finances Ltd. S.A., Luxembourg .....	52901	Systema S.A., Luxembourg .....	52925
Sauternes Finances Ltd. S.A., Luxembourg .....	52901	Talents Institutional Fund, Sicav, Luxembourg ..	52916
Scott's, S.à r.l., Luxembourg .....	52902	Talents International Fund Management Company S.A., Luxembourg .....	52917
SES Capital Luxembourg S.A., Betzdorf .....	52901	Tel.Invest S.A., Luxembourg .....	52910
SES Capital Luxembourg S.A., Betzdorf .....	52901	Tioniqua Finance S.A.H., Luxembourg .....	52911
SES Finance S.A., Betzdorf .....	52902	Tofi Holding S.A., Luxembourg .....	52925
SES Finance S.A., Betzdorf .....	52902	Tofi Holding S.A., Luxembourg .....	52926
SES Ré S.A., Betzdorf .....	52903	Tofi Holding S.A., Luxembourg .....	52926
SES Ré S.A., Betzdorf .....	52903	UBS AG, Luxembourg .....	52907
SG Privinvest Harmony Fund, Sicav, Luxembourg ..	52902	UBS Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg .....	52906
SGAM Alternative Diversified Fund, Sicav, Luxembourg .....	52903	UBS Brinson Fund Management Company S.A., Luxembourg .....	52910
Siebe Luxembourg Investments S.A., Luxembourg .....	52904		
Siebe Luxembourg S.A., Luxembourg .....	52903		
SOCGEN International, Sicav, Luxembourg .....	52905		

<b>UBS Dynamic Floor Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52908</b>	<b>UBS Strategy Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52913</b>
<b>UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52909</b>	<b>Urbana S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52913</b>
<b>UBS Equity Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52910</b>	<b>Value Strategy Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>52914</b>
<b>UBS Focused Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52910</b>	<b>Vari Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52914</b>
<b>UBS Heisei Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52911</b>	<b>Varofin Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52915</b>
<b>UBS Islamic Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52911</b>	<b>Venture Capital Investments S.A., Luxembourg</b> ..	<b>52917</b>
<b>UBS Life Vision Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52911</b>	<b>Venture Capital Investments S.A., Luxembourg</b> ..	<b>52919</b>
<b>UBS Limited Risk Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52912</b>	<b>Vermietungs-Gesellschaft Objekt Kirchberg m.b.H., Luxembourg</b> .....	<b>52926</b>
<b>UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52912</b>	<b>Viking River Cruises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52928</b>
<b>UBS Money Market Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52912</b>	<b>Vision S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52913</b>
<b>UBS Short Term Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52912</b>	<b>W.O.B. Benelux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52939</b>
		<b>Warburg Dillon Read Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52931</b>
		<b>Wedge Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52934</b>
		<b>WH Selfinvest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52914</b>
		<b>World Trade &amp; Advertising Services S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52934</b>
		<b>Yossef S.A., Luxembourg</b> .....	<b>52939</b>

**ALFELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 70.120.

Depuis le 30 avril 2001, le gérant technique Monsieur Michel Grüneisen a été remplacé par Monsieur Joao De Almeida Dias, maître-maçon, demeurant à L-5757 Frisange.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour ALFELUX, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34390/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

**BLUE CIRCLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.  
R. C. Luxembourg B 70.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 67, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2001:

M. Andrew P. Cox, administrateur de catégorie A

M. Léon Van Baal, administrateur de catégorie A

M. Romain Thillens, administrateur de catégorie B

M. Dominique Ransquin, administrateur de catégorie B

M. Gordon Francis Franklin a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 14 juillet 2000.

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2001;

ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

ERNST & YOUNG

Signature

(34425/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

**SAINT MARTIN INC. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 61.189.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34279/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SAINT MARTIN INC. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 61.189.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 24 avril 2001 à 16.00 heures*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Décisions*

I. Après présentation et analyse des états financiers au 31 décembre 2000 l'assemblée approuve ces états financiers et décide de couvrir les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 2000, correspondantes à 743.997,- LUF et les pertes reportées à nouveau, correspondantes à 2.048.688,- LUF;

II. L'assemblée générale accepte le rapport du commissaire aux comptes;

III. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2000; les administrateurs et le commissaire aux comptes sont confirmés dans leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 16.30 heures.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34280/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SANIFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 57.370.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mai 2001.

E. Schroeder.

(34282/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**S.E.A., SOCIETE D'EXPERTS ASSOCIES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.534.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 mai 2001, enregistré à Luxembourg le 10 mai 2001, vol. 9CS, fol. 9, case 10, que la société anonyme S.E.A., SOCIETE D'EXPERTS ASSOCIES ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.534, constituée suivant acte reçu en date du 9 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 6 juillet 1999 et dont les statuts n'ont subi aucune modification par la suite; au capital de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société anonyme S.E.A., SOCIETE D'EXPERTS ASSOCIES prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

M. Thyès-Walch.

(34290/233/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SANTANDER CENTRAL HISPANO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 45.337.

En date du 2 janvier 2001, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre  
- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société Anonyme  
11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg  
RC Luxembourg B 6.061

et

- SANTANDER CENTRAL HISPANO SICAV (la domiciliée)

Société d'Investissement à Capital Variable  
11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg  
RC Luxembourg B 45.337

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Luxembourg

*Le Domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34283/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SANTANDER INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 40.172.

En date du 2 janvier 2001, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre  
- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société Anonyme  
11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg  
RC Luxembourg B 6.061

et

- SANTANDER INTERNATIONAL FUND SICAV (la domiciliée)

Société d'Investissement à Capital Variable  
11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg  
RC Luxembourg B 40.172

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Luxembourg

*Le Domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34284/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SORECO, SOCIETE DE RECHERCHE DE COULEURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2001 le changement suivant a été apporté au registre de commerce:

- 1) : Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
- 2) : L'Assemblée décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000 représenté par 1.250 actions de 1.000 francs chacune, en 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.
- 3) : La démission du Conseil d'Administration en fonction est acceptée et sont nommés les administrateurs suivants pour une durée de six ans:

- Mme Biljana Fux-Karamitre, employée privée, demeurant à L-8612 Pratz, 7a, rue Principale.
  - Mlle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à L-8077 Bertrange, 287, rue de Luxembourg.
  - M. Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.
  - Est nommé commissaire aux comptes AMSTIMEX S.A. L-2133 Luxembourg, 19, rue Nic. Martha.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34315/637/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SAUTERNES FINANCES LTD. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 61.690.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34285/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SAUTERNES FINANCES LTD. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 61.690.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 24 avril 2001 à 15.00 heures*  
Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Décisions*

I. Après présentation et analyse des états financiers au 31 décembre 2000 l'assemblée approuve ces états financiers et décide de couvrir la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2000, correspondante à 5.190.769,- LUF et les pertes reportées à nouveau, correspondantes à 1.082.839,- LUF, par renonciation de créances de la part des actionnaires;

II. L'assemblée générale accepte le rapport du commissaire aux comptes;

III. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2000; les administrateurs et le commissaire aux comptes sont confirmés dans leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 15.30 heures.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34286/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 57.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Elsen

*Le Président du Conseil d'Administration*

(34291/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 57.625.

**AFFECTATION DES RESULTATS / EXERCICE 2000**

L'Affectation des résultats est sans objet (résultat négatif).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Betzdorf, le 28 mai 2001.

Dans réquisition

-inscriptions-

*Pour la société*

R. Jaeger

*Membre du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34292/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SCOTT'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1238 Luxembourg, 4, Bisserwé.

R. C. Luxembourg B 30.723.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

J. King Scott.

(34289/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SES FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 67.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 mai 2001

R. Bausch

*Le Président du Conseil d'Administration*

(34293/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SES FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 67.611.

**AFFECTATION DES RESULTATS / EXERCICE 2000**

L'Affectation des résultats est sans objet (résultat négatif).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 mai 2001.

Dans réquisition

-inscriptions-

*Pour la société*

R. Jaeger

*Membre du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34294/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SG PRIVINVEST HARMONY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.871.

En date du 5 décembre 1997, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société Anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.061

et

- SG PRIVINVEST HARMONY FUND (la domiciliée)

Société d'Investissement à Capital Variable

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 61.871

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Luxembourg

*Le Domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34297/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SES RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 56.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 mai 2001

J. Schulte

*Le Président du Conseil d'Administration*

(34295/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SES RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 56.772.

**AFFECTATION DES RESULTATS / EXERCICE 2000**

L'Affectation des résultats est sans objet (résultat nul après impôts).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 mai 2001.

Dans réquisition

-inscriptions-

*Pour la société*

R. Jaeger

*Secrétaire Général*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34296/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SIEBE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 61.477.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34299/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SGAM ALTERNATIVE DIVERSIFIED FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 79.912.

En date du 29 décembre 2000, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société Anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.061

et

- SGAM ALTERNATIVE DIVERSIFIED FUND (la domiciliée)

Société d'Investissement à Capital Variable

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 79.912

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Luxembourg

*Le Domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34298/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SIEBE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 67.145.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34300/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,  
(anc. N.V. CERBERUS S.A.).**

Siège social: B-1070 Bruxelles, 18G, boulevard Paepsem.  
R. C. Bruxelles B 441.569.  
Succursale de Luxembourg: R. C. Luxembourg B 30.965.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2000 que la société N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A. ayant son siège social à B-1070 Bruxelles Anderlecht Paepsem Business Park, boulevard Paepsem 18 G a:

- accepté à l'unanimité de nommer Monsieur Frank Breugelmans, demeurant à B-3110 Rotselaar, Zonedauwstraat 10, comme nouveau Directeur Général de la société belge et de sa succursale luxembourgeoise.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société belge et de sa succursale luxembourgeoise à partir du 2 novembre 2000 et ce en remplacement de Monsieur Roger Dejaeghere.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

*Pour N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34301/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,  
(anc. N.V. CERBERUS S.A.).**

Siège social: B-1070 Bruxelles, 18G, boulevard Paepsem.  
R. C. Bruxelles B 441.569.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2000 que la société N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A. ayant son siège social à B-1070 Bruxelles Anderlecht Paepsem Business Park, boulevard Paepsem 18 G a:

- accepté à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Biren en tant qu'administrateur et de Monsieur Hans Peter Laub-scher en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- nommé comme nouvel administrateur et comme nouveau Président du Conseil d'Administration Monsieur Patrick Jouglard, demeurant à F-92410 Ville d'Avray, 1, rue de Marnes et comme nouvel administrateur Monsieur Jacques Bar-barini, demeurant à L-3337 Hellange, 24, rue de Mondorf.

Leur mandat leur sera accordé à partir du 21 décembre 2000 et prendra fin lors de l'assemblée générale de 2003.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

*Pour N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34302/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOLEY PROPERTIES & CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.210.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Signature.

(34313/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---



**SOCGEN INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 55.838.

En date du 12 août 1996, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre  
- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société Anonyme  
11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg  
RC Luxembourg B 6.061

et

- SOCGEN INTERNATIONAL SICAV (la domiciliée)  
Société d'Investissement à Capital Variable  
11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg  
RC Luxembourg B 55.838

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

*Le Domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34303/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 41.571.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Pour la société SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE A.G.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(34304/687/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 22.589.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 25 mai 2001.

R. Steichen

*Le Président du Conseil d'Administration*

(34305/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOCIETE FINANCIERE GRANDVAUX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 29.256.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Pour la société SOCIETE FINANCIERE GRANDVAUX, Société Anonyme Holding*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(34306/687/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOCIETE DE GESTION DE L'EURO GLOBAL INVESTMENT FUND, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 7.051.

En date du 2 janvier 2001, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre  
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg  
RC Luxembourg B 6.601

et

SOCIETE DE GESTION DE L'EURO GLOBAL INVESTMENT FUND (la domiciliée)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg  
RC Luxembourg B 7.051

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34307/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**PanEuroLife, SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 34.402.

Par décision de l'Assemblée Générale de PanEuroLife du 21 mai 2001, Monsieur Adam Uszpolewicz a été nommé  
comme administrateur supplémentaire de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Il en résulte que le Conseil d'Administration de la société est composé des administrateurs suivants:

- Gaston Thorn, Président du Conseil d'Administration
- Jacques Drossaert, Administrateur-délégué
- Joseph J. Gasper, Administrateur
- Richard D. Headley, Administrateur
- William G. Jurgensen, Administrateur
- Robert A. Oakley, Administrateur
- Adam Uszpolewicz, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34308/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.495.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au  
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administra-  
teurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.
- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'As-  
semblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G Schintgen / I. Asseray

(34333/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOFRI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

—  
Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2001, le changement suivant est apporté au registre de commerce:

1) : Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

2) : L'Assemblée décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000 francs chacune, en 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34309/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOGELUX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 25.970.

—  
En date du 1<sup>er</sup> janvier 1996, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.601

et

SOGELUX FUND (la domiciliée)

Société d'investissement à capital variable

15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 25.970

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

Le domiciliataire

Signatures

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34310/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOLTAR PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.621.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Signature.

(34314/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 36, Grand-rue.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour UBS AG

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

G. Schintgen / I. Asseray

Executive Director / Director

(34332/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOGELUX INVESTISSEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 61.390.

En date du 5 novembre 1997, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.061

et

SOGELUX INVESTISSEMENT FUND (la domiciliée)

Société d'investissement à capital variable

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 61.390

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

*Le domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34311/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SOGENAL EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 31.450.

En date du 1<sup>er</sup> juin 1995, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.061

et

SOGENAL EUROPE (la domiciliée)

Société d'investissement à capital variable

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 31.450

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

*Le domiciliataire*

Signatures

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34312/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS DYNAMIC FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 44.182.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS DYNAMIC FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G Schintgen / I. Asseray

(34335/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SPRINTER 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4776 Pétange, 2A, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 64.247.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

R. Jansen.

(34316/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**ST. JAMES'S PLACE CAPITAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 75.906.

En date du 29 juin 2000, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.061

et

ST JAMES'S PLACE CAPITAL, Sicav (la domiciliée)

Société d'investissement à capital variable

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 75.906

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

*Le domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34317/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**STEVORDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 56, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(34318/699/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS EMERGING ECONOMIES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.090.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS EMERGING ECONOMIES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G Schintgen / I. Asseray

(34336/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS BRINSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 67.517.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Stephan Meier, Gabriel Herrera, Mark Boylan, Ignatius Bundi et Manuel Hauser sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2001.

- ERNST & YOUNG, Luxembourg sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour UBS BRINSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

G Schintgen / I. Asseray

(34334/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 31.834.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G Schintgen / I. Asseray

(34337/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.662.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G Schintgen / I. Asseray

(34338/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**TEL.INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.724.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.  
(34327/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS HEISEI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 70.993.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.
- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS HEISEI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G. Schintgen / I. Asseray

(34339/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.301.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.
- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G. Schintgen / I. Asseray

(34340/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS LIFE VISION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,  
(anc. UBS SHORT TERM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.).**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.305.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.
- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS LIFE VISION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G. Schintgen / I. Asseray

(34341/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**TIONIQUA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 30.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2001.

F. Kessler.

(34328/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS LIMITED RISK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 64.124.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.
- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS LIMITED RISK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G. Schintgen / I. Asseray

(34342/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS MEDIUM TERM BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.302.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.
- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS MEDIUM TERM BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G. Schintgen / I. Asseray

(34343/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.303.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.
- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G. Schintgen / I. Asseray

(34344/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS SHORT TERM BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 55.025.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.



- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS SHORT TERM BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G. Schintgen / I. Asseray

(34345/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**UBS STRATEGY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.898.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2001*

- Messrs Heinz Hämmerli, Mario Cueni, Albert Gnad, Manuel Hauser et John Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.

UBS STRATEGY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G. Schintgen / I. Asseray

(34346/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**URBANA S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 70.743.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 16. Mai 2001,  
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Versammlung nimmt den Rücktritt des Herrn Egon Bentz als Verwaltungsratsmitglied an und gibt ihm vollen Entlast.

2) Die Versammlung ernennt zu dem neuen Verwaltungsratsmitglied:

- Frau Ilka Zerche, Privatbeamtin, Luxemburg, als Vorsitzende

Luxemburg, den 16. Mai 2001.

*Der Versammlung*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34347/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**VISION S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 70.744.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 16. Mai 2001,  
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschluß:

1) Die Versammlung nimmt den Rücktritt an von Herrn Egon Bentz als Verwaltungsratsmitglied und gibt ihm vollen Entlast.

2) Die Versammlung ernennt zu dem neuen Verwaltungsratsmitglied:

- Frau Ilka Zerche, Privatbeamtin, Luxemburg, als Vorsitzende

Luxemburg, den 16. Mai 2001.

*Die Versammlung*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34355/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**VALUE STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 62.976.

En date du 10 février 1998, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre  
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.061

et

VALUE STRATEGY FUND (la domiciliée)

Société d'investissement à capital variable

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 62.976

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Luxembourg

*Le domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34348/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**VARI HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 13.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 553, fol. 40, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 7 mai 2000*

L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau la perte de 73.153,41 CHF de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000 de sorte qu'après ce report le montant des bénéfices reportés s'élève à 866.027,21 CHF.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat d'administrateurs de Messieurs Jacques Loesch, Jean Hamilius et Marc Loesch et du commissaire aux comptes Monsieur Tom Loesch pour un terme qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Pour VARI HOLDING*

Signature

(34349/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**WH SELFINVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. WARMOES HIRTZ S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 11, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 65.981.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 juillet 2000 que l'Assemblée a décidé à l'unanimité de nommer jusqu'à l'Assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2000, DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, comme commissaire aux comptes, avec effet au 18 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

*Pour WH SELFINVEST S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34357/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS, SICAV,****Société d'Investissement à Capital Variable.**Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.872.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale annuelle du 2 mai 2001*

- Le nombre des membres du Conseil d'Administration est diminué de quatre à trois.
- Monsieur Giorgio Angiolini, Président du Conseil, est renommé administrateur pour une période de trois ans se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2004.
- Messieurs Johannes Schneebacher et Ignatius Bundi sont nommés administrateurs pour une période de trois ans se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2004.

PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, Luxembourg sont renommés commissaire aux comptes pour une période de un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

*Pour SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS, Sicav*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

G. Schintgen / I. Asseray

(34320/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

**VAROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 54.615.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Pour la société VAROFIN HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(34350/687/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

**SUCCESSION MADAME WALTER-GLESENER, Société Civile Immobilière.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue Glesener.

L'an deux mille un, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière SUCCESSION MADAME WALTER-GLESENER ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire André Prost, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 août 1978, publié au Mémorial C, numéro 263 du 6 décembre 1978.

L'assemblée se compose des quatre associés, propriétaires ensemble de l'intégralité des parts sociales représentant le capital savoir:

1.- La société anonyme HOLDUN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, rue Richard Coudenhove Kalergi; ici représentée par Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosière-la-Petite (Belgique) en vertu d'une procuration ci-annexée.

2.- Madame Marlène-Claire Bilger, veuve de Monsieur Pierre Abondance, retraitée, demeurant à Luxembourg, 1, rue Glesener.

3.- Monsieur Pierre Alphonse Marcel Abondance, employé privé, demeurant à Goetzingen, 9, rue du Bois.

4.- Monsieur Thierry Jean Abondance, gérant de sociétés, demeurant à Kleinbettingen, 18, rue Bel Air.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les associés décident d'approuver les différentes cessions de parts sociales intervenues depuis la constitution de la société.

Les associés et l'associé-gérant de la société acceptent ces cessions de parts sociales et les considèrent comme dûment signifiées à la société conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée, respectivement à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois tel que modifié sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de convertir la devise d'expression du capital social en Euro au taux officiel de conversion et avec effet à la date des présentes.

*Troisième résolution*

Suite aux prédites cessions de parts sociales telles qu'acceptées et à la décision de conversion en Euro, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de un million sept cent quatre-vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 1.784.800,-), divisé en quatre-vingts (80) parts sociales de vingt-deux mille trois cent dix euros (EUR 22.310,-) chacune, réparties comme suit:

1.- La société anonyme HOLDUN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, rue Richard Coudenhove Kalergi: trente parts sociales: .....	30
2- Madame Marlène-Claire Bilger, veuve de Monsieur Pierre Abondance, retraitée, demeurant à Luxembourg, 1, rue Glesener: dix parts sociales .....	10
3.- Monsieur Pierre Alphonse Marcel Abondance, employé privé, demeurant à Goetzingen, 9, rue du Bois: vingt parts sociales .....	20
4.- Monsieur Thierry Jean Abondance, gérant de sociétés, demeurant à Kleinbettingen, 18, rue Bel Air: vingt parts sociales .....	20
Total: quatre-vingts parts sociales .....	80

*Quatrième résolution*

Les associés décident de doter la société d'une durée illimitée et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.»

*Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de dissolution de la société, la liquidation se fera par les soins de l'associé-gérant ou de tout autre liquidateur, qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Zeler, M.-C. Bilger, P. Abondance, T. Abondance, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 129S, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

J. Elvinger.

(34319/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

**TALENTS INSTITUTIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 64.142.

En date du 27 avril 1998, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.061

et

TALENTS INSTITUTIONAL FUND (la domiciliée)

Société d'investissement à capital variable

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 64.142

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Luxembourg

*Le domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(34325/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

**TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 60.963.

En date du 9 octobre 1997, une convention de domiciliation, de durée indéterminée, a été conclue entre SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.061

et

TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY (la domiciliée)

Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 60.963

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Luxembourg

*Le domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34326/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SYNTONIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 55.555.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34321/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SYNTONIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 55.555.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 24 avril 2001 à 11.00 heures*

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Décisions*

I- L'Assemblée Générale approuve les états financiers au 31 décembre 2000 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2000, correspondant à 6.149.985,51 USD;

II- L'Assemblée Générale accepte le rapport du commissaire aux comptes;

III- L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'Assemblée Générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34322/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.385.

L'an deux mille un, le sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en

date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 757 du 14 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 143 du 23 février 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix-huit mille cinq cents (18.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Approbation du bilan de la société.

2.- Approbation du financement déjà accordé et autorisé de manière non officielle par les membres du conseil d'administration en faveur de NORSEMAN HOLDING de EUR 918.500,- qui devront être rendus sans intérêts dans une période de sept jours.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de deux cent cinq mille cinq cents euros (EUR 205.500,-), pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1.850.000,-) à deux millions cinquante-cinq mille cinq cents euros (EUR 2.055.500,-), par la création et l'émission de deux mille cinquante-cinq (2.055) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune, assorties d'une prime d'émission de trois cent quarante-six euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 346,95) chacune, soit au total une somme en espèces de neuf cent dix-huit mille cinq cents euros (EUR 918.500,-).

4.- Renonciation par les actionnaires à leur droit de souscription préférentiel et souscription et libération intégrale des 2.055 actions nouvelles par la société NORSEMAN HOLDING S.A.,

5.- Modification afférente de l'article trois des statuts.

6.- Affectation des actions ainsi distribuées au plan de stock options.

7.- Approbation du plan de cession par NORSEMAN HOLDING, de toutes ses actions aux sociétés suivantes: PBX PARTECIPAZIONI s.s., ADF PARTECIPAZIONI s.s., à Messieurs Ettore Pietrabissa, Alessandro Di Fiore, Dirk Nowak et Pierluigi Bruschetta; approbation des membres du conseil d'administration et renonciation au droit d'option.

8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan arrêté au 31 décembre 2000.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le financement déjà accordé et autorisé de manière non officielle par les membres du conseil d'administration en faveur de la société NORSEMAN HOLDING S.A., une société ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal portant sur une somme de neuf cent dix-huit mille euros (EUR 918.500,-), somme qui devra être remboursée sans intérêts endéans une période de sept jours.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de deux cent cinq mille cinq cents euros (EUR 205.500,-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1.850.000,-) à celui de deux millions cinquante-cinq mille cinq cents euros (EUR 2.055.500,-) par la création et l'émission de deux mille cinquante-cinq (2.055) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de trois cent quarante-six euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 346,95) par action.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé dans la mesure nécessaire à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des deux mille cinquante-cinq (2.055) actions nouvelles, la société NORSEMAN HOLDING S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### *Souscription - Libération*

Ensuite la société NORSEMAN HOLDING S.A., prédésignée, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée, en vertu d'une des procurations dont question ci-avant,

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les deux mille cinquante-cinq (2.055) actions nouvellement créées et déclare libérer chaque action par un versement en espèces d'un montant de cent euros (EUR 100,-), assortie d'une prime d'émission de trois cent quarante-six euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 346,95) par action, soit au total la somme de sept cent treize mille euros (EUR 713.000,-).

Le souscripteur susmentionné déclare et tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle émise a été intégralement libérée en espèces et que la somme totale de neuf cent dix-huit mille cinq cents euros (EUR 918.500,-), représentant pour le capital social souscrit la somme de deux cent cinq mille cinq cents euros (EUR 205.500,-) et pour la prime d'émission la somme de sept cent treize mille euros (EUR 713.000,-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions cinquante-cinq mille cinq cents euros (EUR 2.055.500,-), divisé en vingt mille cinq cent cinquante-cinq (20.555) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'affecter les deux mille cinquante-cinq (2.055) actions nouvelles au plan de stock options.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le plan de cession par la société NORSEMAN HOLDING S.A., prédésignée de toutes ses actions à:

PBX PARTECIPAZIONI s.s., avec siège à Rome, Italie, via Dora, 2.

ADF PARTECIPAZIONI s.s., avec siège à Rome, Italie, via Dora, 2.

Monsieur Ettore Pietrabissa, administrateur de sociétés, demeurant à Rome (Italie), Via Torquato Taramelli, 6.

Monsieur Alessandro Di Fiore, administrateur de sociétés, demeurant à Rome (Italie), Via Cassia, 1020.

Monsieur Dirk Nowak, administrateur de sociétés, demeurant à Munich (Allemagne), 35, Romanstrasse.

Monsieur Pierluigi Bruschetta, administrateur de sociétés, demeurant à Palermo (Italie), 92, via Aquileia.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur de deux cent cinq mille cinq cents euros (EUR 205.500,-) et le montant total de la prime d'émission à hauteur de sept cent treize mille euros (EUR 713.000,-) équivalent ensemble à trente-sept millions cinquante-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit francs luxembourgeois (LUF 37.052.198,-).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 575.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2001, vol. 859, fol. 32, case 1. – Reçu 370.515 francs.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2001.

*J.-J. Wagner.*

(34351/239/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

### **VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2001.

*J.-J. Wagner.*

(34352/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

**ENTERTAINEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

## STATUTES

In the year two thousand and one, on the sixteenth of May.  
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary public residing in Mersch.

There appeared:

1.- INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED, having its registered office in Lower Ground Floor, Valetta Buildings, South Street, Valetta VLT 11, Malta,  
here represented by Séverine Cordonnier, employée privée, residing in Differdange,  
by virtue of a proxy given in Malta on the 10th of May 2001.

2.- LOUV LTD, having its registered office in Jersey,  
here represented by Séverine Cordonnier, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 14th of May 2001.

Said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

**Title 1: Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be ENTERTAINEMENT GROUP S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR), represented by three hundred and twenty (320) shares of one hundred euro (100.- EUR) each, fully paid in.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital to the amount of one million euro (1,000,000.- EUR).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.



The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

## **Title 2: Management and supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

## **Title 3: General meeting and distribution of profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the third Monday in April at 5.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

## **Title 4: Accounting year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of January of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

## **Title 5: General provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

### *Transitory provisions*

1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st of December 2001.

2. The first annual general meeting will be held in 2002.

*Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

1.- INTERNATIONAL REAL ESTATE, prenamed, three hundred and nineteen shares .....	319
2.- LOUV LTD, prenamed, one share .....	1
Total: three hundred and twenty shares .....	<u>320</u>

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately eighty thousand Luxembourg francs (80,000.- LUF).

*Evaluation of the share capital*

For the purposes of registration, the share capital is evaluated at one million two hundred ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg francs (1,290,877.- LUF).

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Marc Limpens, employé privé, residing in L-2680 Luxembourg, 34, rue de Vianden.

b) Carole Caspari, employée privée, residing in L-2155 Luxembourg, 159 Mühlenweg.

c) Pierre Mestdagh, employé privé, residing in L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

d) Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., residing in L-4687 Differdange, 20, rue Woiwer.

4) Is appointed as statutory auditor:

FIN-CONTROLE, having its registered office in Luxembourg.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil un, le seize mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED, ayant son siège social à Lower Ground Floor, Valetta Buildings, South Street, Valetta VLT 11, Malte,

ici représentée par Mademoiselle Séverine Cordonnier, employée privée, demeurant à Differdange,

en vertu d'une procuration délivrée à Malte, en date du 10 mai 2001.

2.- LOUV LTD, ayant son siège social à Jersey,

ici représentée par Mademoiselle Séverine Cordonnier, prénommée,

en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, en date du 14 mai 2001.

Les procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ENTERTAINEMENT GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de un million d'euros (1.000.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

#### *Souscription et libération*

Les actions sont souscrites comme suit:

1.- INTERNATIONAL REAL ESTATE, prédésignée, trois cent dix-neuf actions	319
2.- LOUV LTD, prédésignée, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

#### *Evaluation du capital social*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant à L-2680 Luxembourg, 34, rue de Vianden.
- b) Madame Carole Caspari, employée privée, demeurant à L-2155 Luxembourg, 159 Mühlenweg.
- c) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.
- d) Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant à L-4687 Differdange, 20, rue Woiver.

4. Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE, ayant son siège social à Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Cordonnier, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 mai 2001, vol. 418, fol. 9, case 11. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mai 2001.

E. Schroeder.

(34367/228/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

---

**SYSTEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 31.342.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34323/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**SYSTEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 31.342.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 24 avril 2001 à 9.30 heures*  
Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Décisions*

I- L'Assemblée Générale approuve les états financiers au 31 décembre 2000 et décide de porter à nouveau la perte de l'exercice correspondante à 5.622.989,- LUF;

II- L'Assemblée Générale accepte le rapport du commissaire aux comptes;

III- L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire close à 10.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34324/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**TOFI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 44.976.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

(34329/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**TOFI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 44.976.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mai 2001.

(34330/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

**TOFI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 44.976.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires*

*tenu à Luxembourg en date du 26 avril 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1998 et 1999.

Les mandats de

CARDALE OVERSEAS INC

KELWOOD INVESTMENTS LTD

TASWELL INVESTMENTS LTD

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital social est de EUR 248.000,- représenté par 100 actions d'une valeur nominale de EUR 2.480,-. Pour arriver à un capital de EUR 248.000,- un montant de EUR 106,48 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34331/800/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

**VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT KIRCHBERG m.b.H.,****Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 17.374.

Im Jahre zweitausend und eins, den neunzehnten des Monates März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

RENTIGRUPO INTERNATIONAL HOLDING S.A., mit Gesellschaftssitz in 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Berater, wohnhaft in 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 14. März 2001.

Vorgenannte Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben registriert zu werden.

Der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den instrumentierenden Notar Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

I. Der Komparent ist der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT KIRCHBERG mbH, H. R. Luxemburg Nr. 17.374, gegründet aufgrund einer notariellen Urkunde vom 19. Mai 1980, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nr. 179 vom 12. August 1980, abgeändert durch notarielle Urkunden am 4. September 1981, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nr. 274 vom 11. Dezember 1981, am 3. März 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nr. 189 vom 10. Juli 1989 und am 7. März 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nr. 342 vom 18. September 1991.

II. Das Gesellschaftskapital ist auf fünfhunderttausend Luxemburgische Franken (LUF 500.000,-) festgelegt, eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je eintausend Luxemburgischen Franken (LUF 1.000,-).

*Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaftssatzung wie folgt neu zu formulieren:

### I. Gegenstand - Name - Sitz - Dauer

**Art. 1.** Zwischen den Eigentümern der Gesellschaftsanteile besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche dem Gesetz vom 10. August 1915, wie später ergänzt und abgeändert, sowie der gegenwärtigen Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb bzw. das Halten folgenden Grundstücks (nachfolgend das Grundstück Kirchberg): Grundstück im Kataster der Gemeinde Luxemburg, Sektion ED von Neudorf, mit dem Ort «Kirchberg», der einen Flurnamen trägt, Parzellenummer: 435/4318 mit einer Größe von 30, 49 ar, genauer bezeichnet unter Teil C1 auf einem Lageplan, erstellt am 6. Juli 1989 durch Herrn Roger Terrens, Ingenieur des Katasteramtes. Der Gesellschaftszweck beinhaltet darüber hinaus die Verwaltung und Vermietung des sich auf dem Grundstück Kirchberg befindlichen Bürogebäudes (nachfolgend das Bürogebäude).

Die Gesellschaft darf sämtliche kommerzielle oder finanzielle Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher Sachen, welche sich direkt oder indirekt auf den vorgenannten Zweck beziehen oder dessen Verwirklichung erleichtern, ausführen. Die Gesellschaft darf nur ein Grundstück halten, welches in Luxemburg belegen ist.

**Art. 3.** Die Firma der Gesellschaft lautet VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT KIRCHBERG mbH.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

### II. Einlagen - Gesellschaftskapital - Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburgische Franken (LUF 500.000,-), welches voll in bar eingezahlt worden ist. Das Gesellschaftskapital ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Luxemburgischen Franken (LUF 1.000,-).

Eine über die geleistete Einlage hinausgehende Nachschusspflicht ist aufgrund der Rechtsform der Gesellschaft ausgeschlossen.

Die Gesellschaftsanteile sind frei zwischen den Gesellschaftern übertragbar. Sie können unter Lebenden an Dritte nur nach Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, übertragen werden. Die Gesellschaftsanteile können nur im Todesfall an Dritte mittels Zustimmung der Eigentümer der Gesellschaftsanteile - die mehr als drei Viertel der Rechte der (Über)Lebenden darstellen müssen - übertragen werden. In jedem Fall haben die anderen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, das sie innerhalb von dreißig (30) Tagen ab Datum der Ablehnung der Übertragung an einen Dritten ausüben müssen, um nicht ihr Vorkaufsrecht zu verirken.

**Art. 7.** Jeder Anteil gibt dem Eigentümer ein Anrecht auf den Gewinn und auf die Aktiva der Gesellschaft, im Verhältnis zu der Gesamtzahl der bestehenden Anteile.

### III. Geschäftsführung

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Ernennung oder Abberufung jederzeit durch mehrheitlichen Gesellschafterbeschluss ohne Angabe von Gründen erfolgen kann, welcher ebenfalls die Befugnisse der Geschäftsführer und die Dauer deren Ernennung festlegt.

- Die Geschäftsführung ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte zu tätigen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

- Die Geschäftsführung vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

- Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Geschäftsführer oder eines Geschäftsführers gemeinsam mit einem Zeichnungsbevollmächtigten oder zweier Zeichnungsbevollmächtigter wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

- Die Geschäftsführung ist für die ordnungsgemäße Buchführung der Gesellschaft und für die Erstellung der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung gemäß den im Großherzogtum Luxemburg anwendbaren Vorschriften sowie für das Unterbreiten eines Vorschlages bezüglich der Verwendung des Jahresergebnisses zuständig.

- Die Geschäftsführung erstellt mindestens einmal pro Jahr einen Bericht über den Stand der Geschäfte, den Kontostand und die Geschäftspolitik der Gesellschaft. Außerdem stellt sie einmal pro Monat einen buchhalterischen Statusbericht der Gesellschaft zur Verfügung.

- Die Geschäftsführung hat innerhalb von 3 Tagen ab dem Eintritt folgender Ereignisse die Gesellschafter zu informieren:

a) im Falle der Verringerung des Eigenkapitals infolge von Verlusten in Höhe von einem Drittel seines ursprünglichen Wertes;

b) oder wenn das Gesellschaftskapital durch Verluste niedriger wird als das in Artikel 182 des Gesetzes vom 10. August 1915 festgelegte Mindestkapital;

c) bei drohender Überschuldung oder Zahlungsunfähigkeit der Gesellschaft.

- Die Geschäftsführer oder deren nahe Angehörige dürfen im eigenen Namen ohne Zustimmung der Gesellschafterversammlung keine Verträge, die von Natur aus zu den Geschäftsarten der Gesellschaft gehören, abschließen.

### IV. Generalversammlung

**Art. 9.** Die Generalversammlung der Gesellschafter kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

a) Änderung der Satzung;

b) Änderung der Rechtsform der Gesellschaft bzw. des Gesellschaftszwecks;

c) Verschmelzung, Spaltung und Auflösung der Gesellschaft;

d) Erwerb bzw. Veräußerung von Gesellschaftsanteilen, sowie Gründung von Tochtergesellschaften;

e) Kapitalherabsetzung bzw. Kapitalerhöhung;

- f) Rückkauf von Gesellschaftsanteilen;
- g) Änderung der mit den Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechte;
- h) vorgezogene Ausschüttung von Dividenden;
- i) Bestellung und Abberufung der Geschäftsführer und des Rechnungsprüfers sowie ggf. die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- j) Übertragung und Erteilung von Vollmachten;
- k) Einstellung, Kündigung bzw. Entlassung von Arbeitnehmern;
- l) Genehmigung des von der Geschäftsführung vorgeschlagenen Jahresbudgets der Gesellschaft für das nächste Geschäftsjahr;
- m) Festlegung von Grundsätzen betreffend die Gewährung von Prämien und Umsatzbeteiligungen;
- n) Genehmigung zum Abschluss, zur Änderung oder zur Beendigung von Verträgen mit einem Gesamtwert von 100.000,- Euro bzw. Verträgen unabhängig von ihrem Wert, sofern sie zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern, den Geschäftsführern oder deren nahen Angehörigen geschlossen werden;
- o) Entscheidung über Investitionen, die einen Betrag von 100.000,- Euro im Einzelfall überschreiten;
- p) Entscheidung über die Aufnahme von Anleihen, Darlehen und Krediten soweit die Aufnahme nicht bei den Gesellschaftern erfolgt;
- q) Gewährung von Darlehen und Krediten sowie die Abänderung von bereits gewährten Darlehen und Krediten;
- r) Entscheidung über eine wesentliche Änderung der Nutzung der im Eigentum der Gesellschaft befindlichen Vermögensgegenständen;
- s) Entscheidung über die Veräußerung oder sonstige Übertragung, Belastung und Bestandnahme des erworbenen Grundstückes und des darauf befindlichen Gebäudes;
- t) Genehmigung des Abschlusses bzw. der Kündigung oder der Abänderung der einzelnen Mietverträge;
- u) Genehmigung des Jahresabschlusses und Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- v) Geltendmachung von Schadensersatzansprüchen gegenüber den Geschäftsführern und die Entscheidung über die Vertretung der Gesellschaft in Prozessen gegenüber der Geschäftsführung.

Die Gesellschafter behalten sich das Recht vor, Entscheidungen in den Bereichen, in welchen die Geschäftsführung ausschließlich zuständig ist, ggf. zu treffen und der Geschäftsführung schriftliche Anweisungen zu erteilen.

Die Gesellschafter haben ein Recht auf unbeschränkte Information und können jederzeit Zugang zu den (bzw. haben ein Einsichtsrecht in die) buchmäßigen oder sonstigen Dokumente der Gesellschaft.

#### V. Geschäftsjahr

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Gesellschafterversammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 8CS, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

J. Elvinger.

(34353/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

#### VIKING RIVER CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.479.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001. (34354/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

#### ARTI-FIDELITY SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4933 Bascharage, 8, rue du Moulin.

#### STATUTS

L'an deux mille un, le onze mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- La société de droit de Samoa dénommée FIDELITY INVESTMENTS S.A., avec siège social à Samoa, level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 2 avril 2001 et inscrite au registre des firmes de Samoa n° 8048, représentée par Monsieur Giovanni Brescia, employée privée, demeurant à Novara, San Pietro Mossezo/Italie, 2, Via de Gasperi, agissant de «Director» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 9 mai 2001.



2.- La société de droit de Samoa dénommée BATELEC COMPANY LIMITED, avec siège social à Samoa, level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000 et inscrite au registre des firmes de Samoa n° 7052, représentée par Monsieur Giovanni Brescia, employée privée, demeurant à Novara, San Pietro Mossezo/Italie, 2, Via de Gasperi,

agissant de «Director» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 22 mars 2001.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination ARTI-FIDELITY SOPARFI S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bascharage.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante ou journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en mille (1.000) actions, de mille deux cent cinquante francs (1.250,-), chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre II. Administrateurs, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six années. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

### Titre III. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et ce pour la première fois en mil deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### Titre IV. Année sociale, Dissolution

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

### Titre V. Disposition générale

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ultérieures.

#### *Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La prédite société de droit de Samoa dénommée FIDELITY INVESTMENTS S.A., cinq cents actions	500 actions
2.- et la prédite société de droit de Samoa dénommée BATELEC COMPANY LIMITED, cinq cents actions	500 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés Administrateurs:

a) la prédite société de droit de Samoa dénommée FIDELITY INVESTMENTS S.A., représentée comme indiquée ci-dessus;

b) la prédite société de droit de Samoa dénommée BATELEC COMPANY LIMITED, représentée comme indiquée ci-dessus;

c) et Monsieur Manuel Francisco Coelho Batista, indépendant, demeurant à Rua dos Vinhos Pretos n° 5 Alcabideche P-2750 Cascais.

2.- La société est engagée en toutes circonstances soit par la seule signature d'un administrateur.

3.- Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

la FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., établie à Munsbach, 2, Parc des Activités Syrdall.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2006.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-4933 Bascharage, 8, rue du Moulin.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: G. Brescia, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2001, vol. 868, fol. 70, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2001.

N. Muller.

(34363/224/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

**WARBURG DILLON READ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.681.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 mars 2001*

- Messrs Geoff Gottlieb, John Kremer et Michel Lee sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

- PricewaterhouseCoopers sont renommés commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

WARBURG DILLON READ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

G. Schintgen / I. Asseray

(34356/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

**BELVAL IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 7, rue Pierre Claude.

STATUTS

L'an deux mil un, le onze mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert Schock, en retraite, né à Grevenmacher, le 29 août 1913, et son épouse

2. Madame Germaine Bollig, sans état, née à Beaufort, le 24 février 1916, demeurant ensemble à L-4063 Esch-sur-Alzette, 7, rue Pierre Claude.

Les comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Titre I<sup>er</sup>- Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs des parts sociales et tous ceux qui pourront devenir associés dans la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

**Art. 2.** L'objet de la société est l'administration, la location, la mise en valeur, le développement et la disposition d'immeubles sis à L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval, inscrits au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A de Esch-Nord, sous le numéro 1850/14650, lieu dit «rue de Belval», fabrique, d'une contenance de quatre-vingt-quinze ares soixante-quinze centiares, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société peut faire toutes opérations financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la raison sociale de BELVAL IMMOBILIERE.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays.

**Titre II- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de trois cents Euros (EUR 300,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Robert Schock, deux cent cinquante parts .....	250
2. Madame Germaine Bollig, deux cent cinquante parts .....	250
Total: cinq cents parts .....	500

Les cinq cents parts sociales créées ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'apport pur et simple d'un terrain avec constructions industrielles sis à L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval, inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A de Esch-Nord, sous le numéro 1850/14650, lieu dit «rue de Belval», fabrique, d'une contenance de quatre-vingt-quinze ares soixante-quinze centiares.

Les constructions industrielles apportées sont colorées en jaune sur un plan de situation qui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Les immeubles sont apportés libres de tout privilège ou toute hypothèque.

Les époux Robert Schock et Germaine Schock sont devenus propriétaires de ces immeubles pour les avoir acquis de la société COMPAGNIE FONCIERE ET HYPOTHECAIRE DU LUXEMBOURG, en abrégé COFHYLUX, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 14 rue Aldringen, suivant acte de vente du 6 novembre 1974 reçu par Maître Frank-Reginald Baden, alors notaire de résidence à Mersch, inscrit sous le numéro 727/74 de son répertoire et transcrit au Deuxième Bureau des Hypothèques à Luxembourg, volume 375, numéro 57.

Par acte notarié du 19 juillet 1990 reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, inscrit sous le numéro 1237/90 de son répertoire, transcrit au Deuxième Bureau des Hypothèques à Luxembourg, volume 808, numéro 62, les époux Robert Schock et Germaine Bollig, mariés jusqu'alors sous le régime matrimonial de la communauté réduite aux acquêts, ont adopté le régime matrimonial de la communauté universelle de tous leurs biens meubles et immeubles telle que celle-ci est prévue par l'article 1526 du Code civil.

L'apport s'est fait aux clauses et conditions suivantes:

1) Le terrain et les constructions industrielles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes pouvant y être attachées. La société fera valoir les unes et se défendra des autres, le tout à ses propres risques et périls, et sans aucun recours contre les apporteurs.

2) Il n'y aura de part et d'autre ni garantie, ni répétition, soit pour raison de mauvais état, de pollution ou contamination de quelque nature qu'elles soient et quelles qu'en puissent être la cause et leur date d'origine, de défaut de conformité, de vices apparents ou même cachés, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence entre la contenance réelle et celle indiquée, une telle différence, excédât-elle un vingtième, serait au profit ou à la perte de la société. Toutes mesures de décontamination et d'assainissement du sol et des constructions industrielles qui devaient le cas échéant s'avérer nécessaire seront à la charge exclusive de la société.

3) L'entrée en jouissance aura lieu à la signature de l'acte. A partir de l'entrée en jouissance toutes les impositions et contributions grevant les immeubles apportés seront à la charge de la société.

La somme de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent en se donnant mutuellement quittance.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et aux autres héritiers légaux.

La société est autorisée à racheter ses propres parts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III- Gérance**

**Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants peuvent accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi ou les statuts réservent expressément à la décision des associés.

En cas de nomination de deux ou plusieurs gérants, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont une devra être celle du gérant technique.

Le mandat du gérant ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Le décès ou démission d'un gérant ou des gérants, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

### **Titre IV- Assemblées Générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 15.** Les décisions collectives autres que celles dont question aux articles 8 et 16 ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 16.** Le capital social et les autres modifications statutaires pourront, à tout moment, être modifiés en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité changer la nationalité de la société.

**Art. 17.** Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou documentées par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

#### **Titre V- Exercice social - Inventaire**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Toutefois, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 19.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire et les comptes sociaux, en conformité avec les dispositions légales existantes.

Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge de la gérance.

**Art. 20.** L'assemblée générale des associés, sur recommandation des gérants, détermine sous réserve de l'application de l'article 21 de l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par les gérants,
2. ces comptes documentent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

**Art. 21.** Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

#### **Titre VI- Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, personnes physiques ou morales, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VII- Dispositions Générales**

**Art. 23.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise régissant les sociétés à responsabilité limitée.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs (LUF 95.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par un gérant.
2. Est nommé gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour qui accepte:  
Monsieur Robert Schock, préqualifié.
3. Le siège social est fixé à L-4063 Esch-sur-Alzette, 7, rue Pierre Claude.

##### *Société Familiale*

La présente société constitue une société familiale étant donné que toutes les parts sont souscrites par les époux Monsieur Robert Schock et Madame Germaine Bollig.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire instrumentant, lequel certifie l'état civil des comparants sur la base d'extraits des registres de l'état civil afférents.

Signé: Schock, Bollig, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 129S, fol. 60, case 7. – Reçu 30.255 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 mai 2001.

T. Metzler.

(34365/222/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

---

**WORLD TRADE & ADVERTISING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 25.032.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour la société WORLD TRADE & ADVERTISING SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(34358/687/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**WEDGE LUXEMBOURG, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 33.054.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34359/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**IMISON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

STATUTS

L'an deux mille un, le seize mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING, en abrégé INTERCONSULT, société anonyme avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, ici représentée par Messieurs Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg et Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date de ce jour laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Madame Béatrice Garcia, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMISON INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront devenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital de la société est fixé à EUR 607.000,- (six cent sept mille euros) représenté par 6.070 (six mille soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée, ou par les statuts de la société, à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions de la loi.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs et confier la direction de toutes les affaires ou d'une branche spécifique de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spécifiques pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non. Il peut aussi, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, nommé administrateur-délégué.

**Art. 10.** La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes auxquelles ces pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 11.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

#### **Assemblées Générales des actionnaires**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, le premier vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu décidé par le conseil d'administration.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et prendra des décisions sur toutes questions qui lui auront été soumises régulièrement.

**Art. 14.** Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils énoncent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve obligatoire aura atteint le dixième du capital souscrit. Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi pour une modification des statuts.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et rémunération.

#### Dispositions générales

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### Souscriptions - Paiements

Actionnaires	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre d'actions
1. INTERCONSULT., prédésignée. ....	606.900,-	6.069
2. Béatrice Garcia, prédésignée . . . . .	100,-	1
Totaux: . . . . .	<u>607.000,-</u>	<u>6.070</u>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 607.000,- (six cent sept mille) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois en 2002.

#### Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 350.000,- (trois cent cinquante mille francs luxembourgeois).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - \* Madame Béatrice Garcia, maître en droit, demeurant à Luxembourg.
  - \* Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
  - \* Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg.
3. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, est nommée commissaire aux comptes.
4. Le siège de la société est fixé à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2006.

Le notaire soussigné, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française suivie d'une version espagnole. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version espagnole, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

#### Suit la traduction en espagnol:

En el año dos mil uno, el dieciséis de mayo.

Ante mí, Don Norbert Muller, notario con residencia en Esch-sur-Alzette, Gran Ducado de Luxemburgo.

Comparecen:

1. La sociedad de derecho luxemburgués LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., representada en este acto por Don Federigo Cannizzaro, abogado, con residencia en Luxemburgo y Don Alexis Kamarowsky, administrador de sociedades, con residencia en Luxemburgo, en virtud de un poder otorgado privadamente el día de hoy, el cual será adjuntado a la presente escritura por ser sometido a las formalidades del registro.

2. Doña Beatriz Garcia, abogado, con residencia en Luxemburgo.

Los comparecientes, en la calidad en la que actúan, han solicitado del notario el levantamiento a público de la presente escritura otorgando los estatutos de una sociedad anónima que declaran constituir como sigue:

#### Denominación - Domicilio - Duración - Objeto

**Art. 1.** Entre las personas arriba mencionadas y todas aquellas que llegarán a ser propietarias de las acciones más adelante creadas, se constituye una sociedad anónima con la denominación de IMISON INTERNATIONAL S.A.



**Art. 2.** La sociedad se constituye por una duración indefinida.

**Art. 3.** La sociedad tendrá su domicilio en Luxemburgo capital. Cuando se produzcan o sean inminentes acontecimientos extraordinarios de índole política, económica o social que puedan comprometer la actividad normal de la sociedad en su domicilio o la comunicación de este domicilio con el extranjero, el domicilio social podrá ser trasladado provisionalmente al extranjero hasta el momento en que las circunstancias hayan vuelto a la normalidad.

Dicho traslado no afectará a la nacionalidad de la sociedad que seguirá siendo luxemburguesa. La decisión de trasladar provisionalmente el domicilio social será puesta en conocimiento de terceros por el órgano de la sociedad que, dependiendo de las circunstancias, sea el más idóneo para proceder.

**Art. 4.** La sociedad tiene por objeto la toma de participaciones bajo cualquier forma, en cualesquiera empresas comerciales, industriales, financieras u otras, luxemburguesas o extranjeras, la adquisición de cualesquiera títulos y derechos por vía de participación, aportación, suscripción, opción, compra o cualquier otra manera.

Puede también acordar a las empresas a las cuales se interesa asistencia, préstamos, avances o garantías y ejercer cualquier actividad y todas operaciones generalmente cualesquiera vinculadas directa o indirectamente a su objeto social.

En general la sociedad puede, sin limitación alguna, hacer toda operación o efectuar toda transacción comercial, industrial, financiera, mobiliaria e inmobiliaria, de naturaleza a favorecer o a facilitar la realización o la extensión de su objeto social.

#### **Capital social - Acciones**

**Art. 5.** El capital social suscrito de la sociedad está fijado en EUR 607.000,- (seiscientos siete mil euro) representado por 6.070 (seis mil setenta) acciones de EUR 100,- (cien euro) de valor nominal cada una de ellas, totalmente desembolsadas.

**Art. 6.** Las acciones de la sociedad son nominativas o al portador según la elección del accionista.

#### **Administración - Vigilancia**

**Art. 7.** La sociedad está administrada por un Consejo de administración compuesto de tres miembros como mínimo, accionistas o no, nombrados por la Junta General de accionistas por un plazo de máximo seis años, pudiendo ser revocados en todo momento por la junta.

**Art. 8.** El Consejo de administración tendrá la más amplias facultades para realizar todos los actos de gestión y administración en el interés de la sociedad.

Todas las facultades que según la ley del 10 de Agosto de 1915, y sus posteriores modificaciones, o que según los estatutos no estén expresamente reservadas a la Junta General, serán competencia del Consejo de Administración. El Consejo de Administración está autorizado a distribuir dividendos a cuenta siguiendo los preceptos legales.

**Art. 9.** El Consejo de Administración podrá delegar una parte de sus facultades y confiar la dirección de todos los negocios o de un ramo específico de la sociedad en uno o varios Directores; podrá otorgar facultades específicas para ciertos negocios determinados a uno o varios Apoderados, elegidos o no entre sus miembros, accionistas o no. El Consejo de Administración puede asimismo, con la previa autorización de la Junta General de accionistas, delegar la gestión diaria de la sociedad en uno o varios de sus Consejeros, nombrándolo(s) consejero(s)-delegado(s).

**Art. 10.** La sociedad estará vinculada en cualquier circunstancia por la firma conjunta de dos de sus Consejeros o por la firma única del Consejero-Delegado o por la firma conjunta o única de cualquier persona o personas a las cuales se les hayan delegado dicha facultad por el Consejo de Administración.

**Art. 11.** La vigilancia de las operaciones societarias se confía a uno o varios auditores de cuentas, accionistas o no, nombrados por la Asamblea General, la cual fijará su número, su remuneración y la duración de su mandato, el cual no podrá sobrepasar los seis años.

#### **Juntas generales de accionistas**

**Art. 12.** La Junta General ordinaria de accionistas se celebrará anualmente en Luxemburgo el primer viernes del mes de mayo a las cinco de la tarde.

Si el día previsto es un domingo o un día feriado, la celebración de la Junta se aplaza hasta el siguiente día laborable a la misma hora. Las Juntas Generales de accionistas tendrán lugar en Luxemburgo, en el lugar indicado en la convocatoria o en la municipalidad donde radique el domicilio social, si éste ha sido trasladado a otra localidad, o en cualquier lugar donde decida el Consejo de Administración.

**Art. 13.** La Junta General de accionistas escuchará el informe del Consejo de Administración y del auditor de cuentas, votará la aprobación de los informes y de las cuentas y decidirá sobre la distribución de los beneficios, procederá a los nombramientos estatutarios, dará descarga a los consejeros ya los auditores y tomará decisiones sobre cualquier pregunta que le hubiera sido regularmente sometida.

**Art. 14.** Salvo disposiciones contrarias de la ley, las resoluciones de la Junta General de accionistas válidamente convocada serán tomadas por mayoría simple de los votos emitidos.

**Art. 15.** Si todos los accionistas están presentes o representados en la Junta General, y si afirman que han sido debidamente informados del orden del día, la Junta puede celebrarse sin necesidad de convocatoria previa.

**Art. 16.** La Junta General de accionistas, deliberando siguiendo las condiciones de asistencia y de mayoría prescritas por la ley, podrá modificar los estatutos en todas sus disposiciones.

### Ejercicio social - Balance - Distribución de los beneficios

**Art. 17.** El ejercicio social empieza el 1 de enero y termina el 31 de diciembre de cada año.

**Art. 18.** El excedente acreedor de la cuenta de pérdidas y ganancias, una vez deducidos los gastos generales, las cargas sociales, las amortizaciones y las provisiones por compromisos pasados o futuros, decidido por el Consejo de Administración, constituirá el beneficio neto de la sociedad.

Cada ejercicio el cinco por ciento del beneficio neto será dotado a la reserva legal.

Esta dotación dejará de ser obligatoria cuando la reserva legal alcance una décima parte del capital suscrito.

El saldo restante del beneficio neto quedará a la disposición de la Junta General.

La Junta General podrá decidir la afectación de los beneficios y reservas disponibles para reembolso del capital sin reducción del capital social.

### Disolución - Liquidación

**Art. 19.** La sociedad podrá ser disuelta en cualquier momento por decisión de la Junta General de accionistas deliberando con las condiciones de quorum y de mayoría previstas por la ley para la modificación de estatutos.

**Art. 20.** En la disolución de la sociedad, la Junta General de accionistas, acordará la forma de la liquidación y nombrará uno o varios liquidadores, determinando sus facultades y remuneración.

### Disposiciones generales

**Art. 21.** Para todos los puntos no regulados en los presentes estatutos, las partes se remiten y se someten a la ley luxemburguesa del 10 de Agosto de 1915 y sus modificaciones posteriores.

#### Suscripciones - Pagos

<i>Accionistas</i>	<i>capital suscrito y liberado (EUR)</i>	<i>número de acciones</i>
1. INTERCONSULT S.A. ....	606.900,-	6.069
2. Béatrice Garcia .....	100,-	1
	607.000,-	6.070

Todas estas acciones han sido liberadas integralmente mediante pagos en metálico, de manera que la suma de EUR 607.000,- (seiscientos siete mil euro) se encuentra desde este momento a la libre disposición de la sociedad, tal y como le ha sido justificado al notario.

#### Disposiciones transitorias

El primer ejercicio social empieza el día de la constitución de la sociedad y se termina el 31 de diciembre de 2001.

La Junta General ordinaria de accionistas se celebrará en Luxemburgo por primera vez en 2002.

#### Declaración - Gastos

El notario firmante declara haber verificado las condiciones previstas en el artículo 26 de la ley del 10 de Agosto de 1915 y sus modificaciones posteriores constatando expresamente su cumplimiento.

El importe, por lo menos aproximativo, de gastos, costes y otras cargas, de cualquier naturaleza que afectan a la sociedad o que corren a cuenta de la misma por motivo de la constitución, se evalúa aproximativamente a LUF 350.000,- (trescientos cincuenta y mil francos luxemburgueses).

#### Asamblea general extraordinaria

Los comparecientes, representando la totalidad del capital suscrito, considerándose válidamente convocados, aceptan la celebración de la Asamblea General Extraordinaria.

Una vez constatado que la presente Asamblea se encuentra válidamente constituida, la Junta acuerda por unanimidad adoptar los siguientes acuerdos:

1. El número de consejeros queda fijado en tres y el de auditor en uno.

2. Han sido llamados a ejercer como consejeros:

\* Doña Beatrice Garcia, abogado, con domicilio en Luxemburgo.

\* Don Alexis Kamarowsky, director de sociedades, con domicilio en Luxemburgo.

\* Don Federigo Cannizzaro, abogado, con domicilio en Luxemburgo.

3. Nombrar la sociedad INTERNATIONAL CONSULTING S.A., con domicilio social en 4, avenue Jean-Pescatore, como auditor de cuentas.

4. El domicilio social se fija en L-2324 Luxemburgo, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

5. Los mandatos de los consejeros y del auditor de cuentas vencerán en la Junta General ordinaria de accionistas que se celebrará en el año 2006.

El notario abajo firmante, declara, que por petición de los comparecientes, el presente acta se redacta en francés seguido de una versión en español. Queda especificado que en caso de divergencias entre ambos textos, el texto francés dará fé.

Así lo otorgan los comparecientes en Esch-sur-Alzette en la fecha del encabezamiento de la presente escritura.

Leida la presente en lengua francesa y española, los comparecientes, identificados por el Notario, han firmado junto con el Notario la presente escritura.

Signé: F. Cannizzaro, B. Garcia, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2001, vol. 868, fol. 71, case 3. – Reçu 248.863 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2001.

N. Muller.

(34371/224/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

---

**W.O.B. BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.014.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Signature.

(34360/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**YOSSEF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 18.817.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

(34361/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

---

**AMICALE WANGERT, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7590 Beringen.

STATUTS

**Chapitre 1<sup>er</sup>: Généralités**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif prend la dénomination de AMICALE WANGERT, association sans but lucratif.

**Art. 2.** L'objet de l'association est d'entreprendre et de stimuler toutes activités non commerciales de nature à assurer le maintien et le relèvement de la bonne humeur dans le quartier, ainsi que les intérêts communautaires des quartiers résidentiels Wangert et Hatzgriecht à Mersch.

A cet effet, l'association pourra notamment prévoir l'acquisition, la gestion et l'entretien de tous appareils, installations et fournitures servant à atteindre son objectif.

Toute proposition d'activité, qui n'est pas acceptée à la majorité relative des membres participant à l'assemblée concluante, ne sera pas représentée par le conseil d'administration de l'Amicale; cette activité ne pourra se dérouler qu'à l'initiative privée des membres intéressés.

Toute activité, impliquant l'intervention et/ou l'approbation d'une administration communale ou gouvernementale, nécessitera deux assemblées au moins avant d'être passée au vote définitif, le nombre de réunions utiles à la discussion sera déterminé par l'assemblée des membres.

**Art. 3.** L'association a établi son siège social au Café «Beim Silo», 42, rue de la Gare, L-7590 Beringen. Sa durée est illimitée, mais l'association peut être dissoute à tout temps.

**Chapitre 2: Des membres**

**Art. 4.** Tout ménage des quartiers résidentiels Wangert et Hatzgriecht peut devenir membre de l'association, sans discrimination de race, de religion ou d'opinion politique. Le nombre des membres ne pourra jamais être inférieur à trois (3).

**Art. 5.** Est considéré comme membre pour l'exercice social en cours tout ménage qui paye sa cotisation endéans les délais requis et ce pour l'entièreté de l'année calendrier en cours. Le ménage qui contrevient à cette disposition n'est pas considéré comme membre pour cet exercice.

**Art. 6.** En adhérant aux présents statuts, les membres s'interdisent de porter préjudice aux intérêts et à l'objet de l'association. Le membre qui contrevient à la présente disposition pourra être exclu par le conseil d'administration par une décision prise par les deux tiers des membres du conseil présents à la réunion concluante.

La décision du conseil d'administration porte suspension des droits conférés au membre par les présents statuts. L'assemblée générale des membres décidera définitivement de l'exclusion par un vote pris dans les mêmes formes qu'en matière de modification des statuts.

**Art. 7.** Le remboursement des cotisations est exclu.

**Art. 8.** Le montant de la cotisation annuelle à verser par chaque membre est fixé par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration établira la liste des membres actifs dans le mois à partir de la clôture de l'exercice social. Les modifications à apporter à la liste sont arrêtées dans le même délai. La liste des membres indiquera par ordre alphabétique les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association.

Dans un délai d'au plus un mois à partir de la date de la clôture sociale la liste des membres telle que décrite ci-dessus, ainsi qu'un document statuant du bilan de l'exercice clôturé seront déposés au greffe du tribunal civil du siège de l'association (conforme à l'article 10 de la loi sur les associations sans but lucratif).

### Chapitre 3: De l'assemblée générale

**Art. 10.** Toute assemblée est une assemblée générale extraordinaire. Une seule assemblée générale ordinaire, appelée dans le présent document «assemblée générale», dirige l'association dans les points qui concernent l'organisation et le fonctionnement de l'association. Elle se réunit chaque année, obligatoirement, avant le 1<sup>er</sup> mai. Cette date représente également la date de la clôture de l'exercice social.

**Art. 11.** L'assemblée peut être convoquée soit par le conseil d'administration décidant dans les formes de l'article 20, soit sur demande de cinq membres au moins, en indiquant les questions à porter à l'ordre du jour.

Les membres seront convoqués par écrit au moins une semaine avant la date prévue pour l'assemblée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

**Art. 12.** L'assemblée générale est la seule à pouvoir délibérer des points suivants:

1. la modification des statuts
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'approbation des comptes
4. la dissolution de l'assemblée
5. toute autre prérogative lui conférée par les présents statuts.

**Art. 13.** L'assemblée générale prendra ses décisions à la majorité relative des membres présents. Ces décisions sont enregistrées dans un rapport de réunion qui est distribué à tous les ménages des quartiers résidentiels Wangert et Hatzgriecht.

**Art. 14.** Les membres ne pourront pas se faire représenter à l'assemblée.

**Art. 15.** L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration par une décision prise dans les formes de l'article 20.

### Chapitre 4: Du conseil d'administration

**Art. 16.** Le conseil d'administration gère les affaires courantes de l'association et seul la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

**Art. 17.** Le conseil d'administration se compose d'au moins trois (3) et au plus neuf (9) administrateurs, à savoir un président, un trésorier, un secrétaire, un commissaire à la Commune et au maximum 5 conseillers. Le conseil ne pourra pas déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs membres de l'association.

Rôle du président: représentation de l'Amicale lors de toute activité soutenue par l'association

Rôle du trésorier: gestion des fonds de l'Amicale

Rôle du secrétaire: éditions des rapports de réunion, tenue des dossiers, convocations, lettres, etc.

Rôle du commissaire: contacts réguliers avec les représentants de la Commune

Rôle des conseillers: élaboration de projets

**Art. 18.** Les administrateurs sont élus et révoqués par l'assemblée générale. Seront élus administrateurs les candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages. Les candidats non élus seront d'office suppléants. Les administrateurs élus répartiront entre eux les tâches.

**Art. 19.** Le conseil d'administration reste en place pour une année; l'assemblée des membres peut remplacer un membre du conseil pour l'exercice suivant. Si aucun candidat ne se présente, les membres devront en proposer un dans un délai de six mois; dans le cas contraire, l'association se verra dans l'obligation de se dissoudre.

Si un membre du conseil d'administration est démissionnaire de sa propre initiative, la même procédure sera appliquée.

**Art. 20.** Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité absolue des membres présents. Le vote par procuration ne sera pas admis.

### Chapitre 5: De l'avoir social

**Art. 21.** Le conseil d'administration soumettra tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé.

**Art. 22.** L'assemblée générale décidera du compte après avoir entendu le rapport des deux réviseurs de caisse désignés annuellement par l'assemblée.

L'année sociale est l'année calendrier.

### Chapitre 6: De la modification des statuts

**Art. 23.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci sont spécialement indiquées dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 24.** Si la modification porte sur l'objet en vue duquel l'association est constituée, les règles inscrites à l'article 23 sont modifiées comme suit:

1. la deuxième assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents
2. la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix.

### Chapitre 7: De la dissolution de l'association

**Art. 25.** L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une deuxième réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Art. 26.** La décision de l'assemblée générale qui prononce la dissolution déterminera l'affectation des biens, qui devra se rapprocher autant que possible de l'objet, en vue duquel l'association a été créée.

**Art. 27.** Les membres du conseil d'administration, en fonction lors de la dissolution, font office de liquidateurs, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

### Chapitre 8: Dispositions diverses

**Art. 28.** L'Amicale, en tant que personne juridique, ne peut être tenue pour responsable des accidents et/ou dommages qui pourraient survenir lors des manifestations organisées par l'association. Les personnes physiques impliquées régleront leurs affaires à titre privée, suivant les dispositions de leurs assurances de «responsabilités civique et juridique».

**Art. 29.** Pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les principes, inscrits dans la loi du 21 avril 1928, modifié le 4 mars 1994, sur les associations sans but lucratif, s'appliquent.

Mersch, le 15 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34362/999/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

## C.E.I.P. S.A., COMPAGNIA EUROPEA D'INVESTIMENTI E PARTECIPAZIONI S.A.,

### Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

### STATUTS

L'an deux mille et un, le quatorze mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alessandro Ponti, entrepreneur, demeurant à Via dei Romanelli n° 8, Gussago (Milano) Italie, ici représenté par Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- GENIUS HOLDING SRL, une société à responsabilité limitée de droit italien, Via Visconti di Modrone n° 18, Milan, Italie, ici représentée par Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3.- PAR.IM Srl, une société à responsabilité de droit italien, avec siège sociale à Via Manara, 1, Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Bondioli, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: COMPAGNIA EUROPEA D'INVESTIMENTI E PARTECIPAZIONI S.A. en abrégé C.E.I.P. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre 2: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre, leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi d'avril à 12.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5: Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions Transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre de l'an deux mille et un.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Alessandro Ponti, prénommé, cinquante actions	50
2.- GENIUS HOLDING SRL, prénommée, deux cent cinquante actions	250
3.- PAR.IM SRL, prénommée, cinquante actions	50
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 35.000,- se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

#### *Evaluation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 1.411.897,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 3) Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Paolo Sciume', avocat, Corso Concordia n. 5, Milano, Italie,  
Président du Conseil d'administration
- b) Monsieur Mario Grifone, entrepreneur, Via Giovanni da Milano n. 15, Milano, Italie,
- c) Monsieur Ciro Gentile, entrepreneur, Via Pila n. 66, Milano, Italie,
- d) Monsieur Walter Ottolenghi, dirigeant, Via Settembrini n. 24, Milano, Italie,
- e) Monsieur Alessandro Ponti, entrepreneur, Via dei Romanelli n. 8, Gussago (Milano), Italie.
- 4) Est nommée commissaire:  
- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2006.
- 6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Bondioli, N. Pollefort, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 mai 2001, vol. 418, fol. 8, case 12. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mai 2001.

*E. Schroeder.*

(34366/228/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

**ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.324.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(34392/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

**ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.324.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2001*

En date du 17 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000.
- de renouveler les mandats de M. Didier Varlet, Mme Odile Sigrand, M. Antoine Gilson De Rouvreur, M. Thierry Logier, en qualité d'administrateur de la Sicav pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.
- de convertir la devise du compartiment ALTERNATIVE STRATEGY- LONG TERM GROWTH en euro à partir du 30 juin 2001.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34393/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.